

INFOS PRATIQUES

Formalités :

Pour l'ensemble de nos croisières, la carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité est obligatoire. Nous invitons les ressortissants hors UE à consulter leur ambassade ou leur consulat.

Une autorisation de sortie du territoire est obligatoire pour les enfants mineurs dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Pour certaines de nos croisières un passeport est obligatoire et dans des cas précis une validité minimum de ce dernier après la date de fin de votre croisière est nécessaire. Dans ces cas précis il en est fait mention sur les programmes concernés et nos services vous préviendront.

Pour nos destinations plus lointaines des visas et démarches spécifiques doivent être entreprises. Ces précisions figurent sur les programmes concernés et nos services vous en informeront et pourront également se charger de ces formalités pour votre compte.

Embarquement / débarquement :

De manière générale, l'embarquement à bord du bateau a lieu le premier jour à 18h, et le débarquement le dernier jour à 9h, sous réserve de confirmation de ces horaires et des lieux d'embarquement et de débarquement communiqués dans le contrat lors de la réservation et validés dans votre carnet de voyage.

FORFAIT "SÉJOUR À BORD"

Ce forfait comprend :

- Le logement en cabine double climatisée avec douche, WC, télévision satellite, radio et coffre-fort.
- L'accès au Wi-Fi gratuit à bord.
- La croisière en pension complète du déjeuner ou dîner du premier jour au petit déjeuner buffet ou déjeuner du dernier jour (en fonction du programme de la croisière choisie):
 - L'ensemble de nos repas sont servis en un seul service. Le petit déjeuner est proposé sous forme de buffet, le déjeuner et le dîner sont servis à table.
 - Dans le cadre de nos croisières proposant des extensions en hôtel, les prestations en matière de restauration sont celles détaillées dans les programmes concernés.
 - Nous adaptons également nos menus pour les personnes allergiques ou suivant un régime alimentaire spécifique. Pour les dîners et les soirées, nous vous recommandons une tenue vestimentaire appropriée.
- Les boissons, sauf mention écrite contraire insérée dans le programme de la croisière, à la rubrique "ces prix ne comprennent pas". Sous cette réserve, les boissons incluses dans le forfait sont celles prévues par CroisiEurope et consommées dans le cadre des repas pris à bord du bateau, y compris au bar (sauf carte spéciale du bar et carte des vins). Leur liste exhaustive est la suivante: l'eau, le vin*, la bière*, les jus de fruits et un café.
- L'assurance assistance / rapatriement (offerte).
- Les taxes portuaires (hors taxes de séjour ou autres taxes inconnues lors de l'élaboration du forfait).

Ce forfait ne comprend pas :

- Pendant les repas à bord : les boissons figurant sur les cartes spéciales.
- Les boissons prises pendant les repas lors des excursions, extensions ou des transferts.
- Les excursions optionnelles (à réserver et à régler à l'agence ou à bord). Les excursions mentionnées dans nos programmes sont proposées de manière optionnelle et donc non incluses dans nos prix, sauf mention contraire dans les programmes concernés.
- Les acheminements lorsqu'ils ne sont pas clairement mentionnés (formule avec transport) et les frais de dossier qui en découlent.
- L'assurance annulation / bagage (5,6% du montant total du voyage par personne).
- Les dépenses personnelles.
- Toutes les prestations non mentionnées au programme.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

ASSURANCES

L'assurance ASSISTANCE / RAPATRIEMENT EST OFFERTE !

Cette assurance inclut une garantie de couverture COVID-19.

L'ASSURANCE FACULTATIVE : annulation, bagages, interruption de séjour, responsabilité civile

Cette assurance inclut une garantie de couverture COVID-19.

ATTENTION : l'assurance annulation, bagages, interruption de séjour, responsabilité civile **n'est pas incluse dans nos prestations**. C'est pourquoi, nous vous conseillons vivement de souscrire le contrat d'assurance facultatif mis en place avec Assurever. Pour toute inscription et sur demande avant la souscription, un dépliant détaillant les conditions de la compagnie Assurever vous sera remis.

Informations, compagnie et taux en vigueur au 1^{er}/07/2024, susceptibles d'être modifiés après cette date.

ASSURANCE VOYAGE



Prime d'assurance
5,6% du prix du voyage

- ✓ ANNULATION
- ✓ INTERRUPTION DE SÉJOUR
- ✓ BAGAGES
- ✓ RESPONSABILITÉ CIVILE